



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	27
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	23/09/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Louisa GRENOT

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON).

Etaient absents et excusés : Sophal LIM, Véronique NEE, Jamal NAJI, Laura MARTINS PEIXOTO.

CM-2022-250 - CULTURE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LE GROUPE D'ART CONTEMPORAIN" (GAC) - EXERCICE 2022

Rapporteur : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELTI

L'association « Groupe d'art contemporain » (GAC), créée en 1978, participe au travers de ses activités à faire connaître les différents aspects de l'art contemporain. Par sa programmation d'expositions et par son travail de médiation auprès des publics, notamment scolaires, l'association est un lieu structurant pour la scène artistique et pour la vie culturelle du territoire.

Le GAC prépare actuellement avec la commune d'Annonay, le Département de l'Ardèche et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le renouvellement de sa convention d'objectifs pluriannuelle et multi-partenariale pour les années 2023 à 2025.

Afin de maintenir le soutien financier de la commune durant cette année de transition et ainsi permettre à cette association d'assurer la continuité de son projet associatif et, dans l'attente de sa validation par l'ensemble des partenaires, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer au GAC une subvention de 10 000 euros au titre de l'année 2022.

VU l'avis favorable de la commission générale du 22 septembre 2022

DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association « Groupe d'art contemporain » au titre de l'exercice 2022,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget principal 2022 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 03/10/22

Affiché le : 03/10/22

Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220929-35935-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET